COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

Destinataires : Participants et intervenants de CanadaGAP

Date : Le 28 mars 2018

Objet : Renseignements sur le Programme de vérification des fournisseurs étrangers *(FSVP)* pour les exploitations canadiennes qui exportent aux États-Unis

CanadaGAP souhaite aviser les participants et les intervenants de la mise à jour sur notre site Web du document d'information sur la Loi américaine sur la modernisation de la salubrité des aliments (*FSMA*) et particulièrement sur le Programme de vérification des fournisseurs étrangers *(FSVP*).

Les exploitations canadiennes qui exportent aux États-Unis sont fortement invitées à prendre connaissance du document mis à jour en cliquant sur : www.canadagap.ca/wp-content/uploads/French/Tools/Food-Safety-Links/CanadaGAP-backgrounder-on-FSVP-compliance-March-2018-update-FR.pdf

IMPORTANT :

Nous vous demandons de communiquer avec notre bureau si vous recevez des communications ou des demandes de vos clients américains concernant la conformité avec la *FSMA* ou le *FSVP*, votre numéro d'inscription ou de licence, ou si votre entreprise est en règle avec la réglementation de l'ACIA. Nous n'avons pas besoin de tous les détails, mais il serait bon d'avoir une idée des pressions que les clients américains exercent actuellement sur les fournisseurs canadiens.

Nous prévoyons consolider l'information (sans renseignement permettant d'identifier votre entreprise) et la partager avec l'ACIA et la FDA afin d'éclairer les représentants sur les demandes du marché actuel. Cette information pourrait influencer de manière positive les décisions du gouvernement concernant le calendrier d'application du *FSVP* et proroger le délai de grâce en matière de conformité.

Veuillez envoyer un courriel à info@canadagap.ca ou communiquer avec notre bureau au 613-829-4711 pour transmettre des renseignements sur les attentes des clients américains ou nous faire part de toute autre question que vous auriez à ce sujet.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.